

Cour des comptes : la campagne de consultation citoyenne 2023 est lancée

Publié le 12 septembre 2023

🕒 2 minutes

Par : [La Rédaction](#)

Pour la deuxième année consécutive, la Cour des comptes ouvre une campagne de participation citoyenne du 6 septembre au 6 octobre 2023. Deux nouveautés dans cette campagne : les sujets locaux sont admis et la plateforme est ouverte aux mineurs de plus de 15 ans.

La Cour des comptes a lancé le 6 septembre la deuxième édition de la [campagne de participation citoyenne](#). Les citoyens ont un mois pour proposer des sujets pouvant faire l'objet de contrôles financiers dans les domaines de compétence de la Cour. Lors de la première campagne en 2022 à laquelle plus de 9 000 citoyens avaient participé, six suggestions de rapport avaient été retenues et deux rapports ont déjà été rendus publics (le [recours par l'État aux prestations intellectuelles de cabinets de conseil](#) et les [soutiens publics aux fédérations de chasseurs](#)).

Une campagne élargie aux jeunes et aux chambres régionales et territoriales des comptes

Pour "*se placer au plus près des préoccupations des citoyens*", l'édition 2023 de la consultation citoyenne s'est élargie aux sujets locaux qui pourront être traités par les [chambres régionales et territoriales des comptes \(CRTC\)](#).

Autre nouveauté : la plateforme sera cette année accessible aux jeunes de 15 à 18 ans. Il s'agit de "*tenir compte de la nouvelle loi instaurant la majorité numérique à 15 ans*", selon le Premier président de la Cour des comptes.

Lors des [Journées européennes du patrimoine](#) (les 16 et 17 septembre 2023), une aide à la rédaction et au dépôt de propositions sera proposée aux visiteurs.

Les modalités de participation

Après inscription sur la [plateforme de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes](#), les citoyens peuvent jusqu'au 6 octobre :

- proposer des sujets sur des domaines de l'action publique qui "*relèvent du bon usage de l'argent public*" (lutte contre la pauvreté, adaptation au vieillissement dans les territoires, ramassage des ordures ménagères, par exemple) ;
- ou soutenir d'autres contributions.

La Cour et les CRTC choisiront ensuite les propositions selon différents critères (popularité, nouveauté, plus-value apportée, notamment).

Les enquêtes seront ensuite conduites à partir de 2024, avant d'être rendues publiques.